

Le Journal de Paris

Stationnement : ils veulent faire payer les deux-roues

Une association de piétons a saisi le tribunal administratif pour que les pilotes de scooters et motos passent par la case horodateur.

Excédés par les scooters et les motos qui encombrant les trottoirs de la capitale, ils ont décidé de passer à l'action. L'association les Droits du piéton vient d'annoncer qu'elle a saisi le tribunal administratif de Paris. Objectif : enjoindre la mairie d'étendre le stationnement payant aux 150 000 motos et scooters qui circulent quotidiennement dans Paris, en vertu du « principe d'égalité » avec les automobilistes. « Nous ne sommes pas les ennemis des motards, prévient d'emblée son président, Jean-Paul Lechevalier, qui revendique 1 000 adhérents en Ile-de-France. Mais nous voulons alerter sur la gêne réelle que subissent les piétons, notamment ceux à mobilité réduite. »

“Quand le stationnement payant pour les autos est entré en vigueur, beaucoup ont levé les bras au ciel”

Jean-Paul Lechevalier, de l'association les Droits du piéton

Le stationnement des deux-roues sur les trottoirs est pourtant considéré comme « gênant » et sanctionné par le Code de la route, mais il bénéficie d'une « tolérance » depuis 2008 et une circulaire signée par le préfet de police. « Nous avons déjà attaqué sans succès cette circulaire en 2010 », explique le porte-parole des piétons



Malgré la multiplication des parkings dédiés aux deux-roues, certains trottoirs sont envahis. (LP/Olivier Arandel.)

pour qui « les motos sont dix fois moins verbalisées que les autos » alors que leur nombre a doublé en quinze ans. La préfecture de police préfère évoquer un appel au « discernement » de ses fonctionnaires lorsque les trottoirs sont « suffisamment vastes » et que « la libre circulation des piétons (n'est) pas perturbée ».

De son côté, la Ville précise sans surprise qu'aucune extension du stationnement payant aux motards n'est envisagée. « Notre politique, c'est plutôt de créer des places pour

les deux-roues, pas de les faire payer », assure l'Hôtel de Ville qui précise que le nombre d'emplacements autorisés a doublé ces dernières années pour atteindre 45 000.

Il n'empêche, le sujet reste éminemment sensible en cette période électorale. Le mois dernier, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité un vœu de l'adjoint et candidat écologiste à la mairie Christophe Najdovski qui vise à interdire le stationnement des deux-roues sur les trottoirs. Une forme de désaveu pour les deux principales candidates Anne

Hidalgo (PS) et Nathalie Kosciusko-Morizet qui ont annoncé toutes deux vouloir créer des milliers de places pour les deux-roues... y compris au pied des immeubles.

Jean-Paul Lechevalier, dont l'association a déjà fait condamner la mairie sur des terrasses de café abusives ou un parking à motos non conforme, est persuadé qu'il est « précurseur » et se projette à cinq ans : « En 1971, quand le stationnement payant pour les autos est entré en vigueur dans Paris, beaucoup ont levé les bras au ciel. »

JULIEN DUFFÉ